



QUOI DE NEUF EN 2025 ?

PROPOSITION DE SOUSCRIPTION DE CONTRATS DE GARANTIE D'USAGE

A qui s'adressent les nouveaux contrats :

Les nouveaux contrats seront proposés aux titulaires de garantie d'usage arrivant à échéance le 13 août 2025 (occupant de manière régulière leur place), aux plaisanciers en liste d'attente pour échange de catégorie, mais également aux plaisanciers en liste d'attente pour achat de garantie d'usage. Rappelons qu'un contrat de garantie d'usage vous assure la mise à disposition d'une catégorie de place sur une durée déterminée, pour un bateau dont les dimensions hors tout sont inférieures ou égales à la catégorie de place mentionnée dans le contrat.

Méthodologie de vente des nouveaux contrats de garantie d'usage en 7 phases :

- 1 : analyse des dimensions « hors-tout » des navires,
- 2 : proposition d'attribution aux occupants réguliers (2025),
- 3 : proposition de régularisation pour les GU existantes,
- 4 : envoi des contrats établis sur la base de ceux de 2020
- 5 : appel 1/3 des arrhes au 31 décembre 2025,
- 6 : appel 2ème arrhes au 31 décembre 2026,
- 7 : solde au 31 décembre 2027,
- 8 : 01/01/28 : départ des nouvelles garanties d'usage

Une autorisation d'occupation d'un poste d'amarrage sera délivrée annuellement.

Grands principes et avantages de ces contrats :

Ils sont basés sur ceux qui ont été proposés en 2020 :

- Une seule durée : 22 ans à partir du 1^{er} janvier 2028,
- Une valorisation des contrats par catégorie au prorata temporis :

$$\text{Prix} = (\text{Forfait annuel} - \text{redevance d'usage annuelle}) \times \text{durée}$$
La base de calculs des tarifs sera celle de 2025. Ci-dessous, un exemple pour une catégorie 10 :

$$P = (4\ 626\ € - 1\ 432\ €) \times 22\ \text{ans} = 70.268\ €\ \text{TTC},$$
- Régime de l'indivision possible, jusqu'à 6 indivis, représentant inclus,
- Possibilité de se faire reprendre le contrat en cours de vie,
- Possibilité de vente simultanée du bateau avec la place*,
** sous réserve que le bateau soit de dimensions hors tout <= à la cat. du contrat*



Nous remercions les nombreux plaisanciers, agents portuaires et techniciens acteurs pour la mise en lumière des guirlandes sur plus d'une quarantaine de navires qui deviennent désormais une identité visuelle et festive de Cavalaire ...

ENCHANTONS CAVALAIRE !



TRAVAUX 2025

Le démarrage des travaux dans le bassin Est (bords à quai de la panne 1 à 5) ainsi que la démolition du Môle Central (M. PAJOT) sont projetés après la saison 2025. Tous les plaisanciers ayant un bateau amarré à l'année dans les secteurs concernés seront contactés par les agents de port. Ils seront à votre disposition pour vous aider dans le déplacement des dispositifs d'amarrage (manilles sur chaîne fille, amarres arrières, etc.). Plus d'une centaine de bateaux sont concernés par ces déplacements.

Le site www.enchantonscavalaire.fr sera disponible à partir du deuxième trimestre 2025 pour vous donner toutes les informations sur les travaux en cours.

CONSEIL PORTUAIRE

Organisme de représentation des acteurs du port

Les membres du conseil portuaire sont nommés par arrêté municipal signé par le Maire. Le conseil portuaire est composé : des usagers du port (professionnels, plaisanciers et pêcheurs) et des représentants des autorités portuaires et collectivités locales ainsi que les délégataires de services publics (comme la SPL PORT HERACLEA, la station d'avitaillement et le chariot élévateur). Il est régulièrement consulté sur des sujets variés tels que les investissements dans les infrastructures (exemple projet Ecobleu), la tarification des services portuaires ou encore les contrats de délégations de services publics (DSP). Bien qu'il ne prenne pas directement les décisions, ses recommandations influencent grandement les choix des autorités compétentes. Le conseil portuaire a un rôle de médiateur, de stratège et de garant d'un développement équilibré des activités portuaires. En s'appuyant sur une collaboration étroite entre les parties prenantes, il contribue à faire du port un moteur de croissance économique tout en respectant les impératifs environnementaux et sociaux. En 2024, il s'est réuni deux fois avec des avis favorables émis pour tous les sujets traités.

Par ailleurs, l'équipe du port reçoit régulièrement des plaisanciers sur les sujets importants de la vie du Port. Dans le prochain Echo Bleu, nous parlerons du CLUPP (Comité Local des Usagers du Port de Plaisance) et de son rôle.

Tarifs 2025

Augmentation de tous les tarifs de 2% par rapport à 2024. Les tarifs servent de base pour la valorisation des nouvelles garanties d'usage qui débiteront au 1er janvier 2028.

A SAVOIR

Conformément à l'engagement pris par le PDG suite à la demande de l'association des Amis du Port, les 3% de tolérance pour les longueurs hors-tout sont maintenues pour les détenteurs de contrats annuels et GU.

Nouveauté : création de catégories intermédiaires pour les 15, 18, 21, 24 et plus dès 2025. La catégorie 15L ou la 15XL par exemple seront de même largeur qu'une catégorie 15, mais pourront admettre une longueur équivalente à l'ancienne catégorie 16 pour la 15L et 17 pour la 15XL.

ANCIENNES GARANTIES D'USAGE

Vous êtes titulaire d'une garantie d'usage **arrivant à échéance le 13 août 2025** ? Si le navire vous appartenant a bien été présent de manière régulière sur l'emplacement mis à disposition, vous allez très prochainement recevoir une offre de choix pour rester en location à l'année ou souscrire un contrat de Garantie d'Usage.

Projet Ecobleu

Phase « PROjet » au titre des infrastructures Terrestres et Maritimes Portuaires

Les quais faisant l'objet de travaux devront être réhaussés à 1,5 m par rapport au niveau zéro du Nivellement Général de la France (NGF). La plupart de nos quais sont compris entre 0,8m et 1m NGF. Il sera donc nécessaire de les réhausser. Les aléas submersions/inondations nouveaux nous ont contraints à une nouvelle étude hydraulique. La production d'un nouvel Avant Projet Détaillé fait ressortir un coût estimé à 29M€ pour les infrastructures et 6M€ estimés pour 2 bâtiments.

La phase « PROjet » entre désormais plus dans les détails. Les quais seront réhaussés à partir du ponton n°1 « à côté de la darse de grutage » jusqu'au quai Patrice Martin inclus (à l'exclusion du centre d'animation et de la place Sainte Estelle).

Les différences de niveaux seront compensées par des accès par rampes. Concernant le planning, nous avons la contrainte de la subvention du CEREMA (pour l'appel à projet « Ports d'Avenir ») de 836.000€ qui est conditionné à la livraison des travaux subventionnés avant le 30/06/2026.

Le début des travaux est projeté pour le second semestre 2025. Le budget du projet pour les infrastructures s'élève à un peu plus de 30M€

Avenant DSP Station Avitaillement

Une fois le môle central détruit, la station d'avitaillement ne sera plus accessible pendant la durée des travaux. Elle sera opérationnelle en face, côté digue Est, où se trouvent aujourd'hui les locaux de la SNSM. Une station provisoire avec un container incluant des réservoirs spéciaux sera installée pour assurer la continuité du service d'avitaillement. La SPL effectuera les travaux d'aménagement de cette station, (Estimés à 345.000€ HT cofinancé par la SPL PORT HERACLEA et BERGON). Cet aménagement devra être terminé avant le début des travaux.

La durée d'ECOBLEU est estimée à deux ans et demi.